Saint-Paul
d'Abbotsford

**Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford**

# AVIS DE PROMULGATION

PPCMOI 640, RANG DE LA MONTAGNE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :**

**QUE** lors de la séance extraordinaire tenue le 24 février 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du PPCMOI pour le 640, rang de la Montagne à Saint-Paul-d'Abbotsford;

**QUE** lors de la séance du 18 mars 2026, la MRC de Rouville a approuvé par la résolution 26-03-078 la conformité au SADR avec le certificat de conformité # 26-03-1159 en date du 24 mars 2026;

**QUE** le PPCMOI sera officiellement en vigueur ce 25 mars 2026;

**QUE** le PPCMOI ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 980, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce vingt-cinquième jour du mois de mars 2026.

Le directeur général,

**Jean-Raphaël Cloutier**